



COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 septembre 2020 à 19 heures

L'an 2020, le 15 septembre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 08 septembre 2020.

PRESENTS : Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Eric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Virginie LYS, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL, Pascale VIEIRA.

EXCUSES : Nadine MARTIN-CHOUCAT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Cécile DEBORD donne pouvoir à Claire VERT, Stéphane MANEVAL donne pouvoir à Annie THIBAUT, Emmanuel PELLISSIER donne pouvoir à Bruno PIERRAT.

Madame Louison LEVESQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

1/ Point sur la rentrée du groupe scolaire et du multi-accueil :

Régine BRUGUIERE rappelle que l'accueil des enfants du groupe scolaire et du multi-accueil s'est fait en application du protocole sanitaire paru le 26 août 2020 selon lequel tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire devaient être accueillis. La rentrée s'est bien passée, il n'y a pas eu de regroupements excessifs, le port du masque et les circuits d'accès ont été respectés.

Un cas de COVID dans une classe de CM1 et un cas contact dans une classe de CE2 ont été détectés les 7 et 8 septembre derniers entraînant leur fermeture pour 14 jours par décision de l'ARS, Agence Régionale de la Santé.

Un cas de COVID a été détecté chez un adulte, le multi-accueil a donc été fermé du 4 septembre jusqu'au 17 septembre inclus par décision de l'ARS.



A partir du 14 septembre, suite à des difficultés de transports scolaires rencontrées par les collégiens champanellois, deux cars au lieu d'un seront affrétés à 16h35 au collège Molière à Beaumont avec de nouvelles dessertes.

2/ Commission intercommunale de l'aménagement foncier

Le conseil municipal élit, à l'unanimité deux propriétaires fonciers titulaires :

- François REPOLT,
 - Cécile BIRARD,
- et un propriétaire suppléant :
- Philippe KRAEMER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les deux propriétaires forestiers titulaires suivants :

- Pierre PACARD,
 - Jacques LASSALAS,
- et les deux propriétaires forestiers suppléants suivants :
- Bernard MERCIER,
 - Guy BEYBOT.

3/ Clermont Auvergne Métropole :

➤ **commission intercommunale des impôts directs**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le maire de désigner Jean-Pierre MALAYRAT comme candidat commissaire.

➤ **Renouvellement des conventions:**

- le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prorogation d'un an de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et autorise monsieur le maire à la signer avec tout autre acte permettant sa mise en œuvre,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de moyens fixant les conditions d'exercice de la viabilité hivernale période 2020/2021 (du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021) entre la Métropole et la commune de Saint-Genès-Champanelle et tout document y afférent.

4/ Point sur les antennes relais de téléphonie mobile :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le renouvellement du bail ORANGE à l'antenne relais située à Theix.

Deux demandes d'installation d'antennes relais ont été déposées à la mairie cet été : Bouygues, pour un site multi-opérateur dans le cadre du New Deal, à Thèdes (au circuit de Charade) et Free à Berzet (sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé).

L'ensemble des informations sont disponibles sur le site internet de la commune. Monsieur le maire a rappelé les procédures administratives et les étapes d'information au public.



Monsieur le maire a demandé à l'équipe projet du New Deal (sous-préfet de Thiers, Conseil départemental 63, Bouygues) de réaliser une deuxième étude afin de proposer une nouvelle zone d'implantation à l'intérieur du circuit de Charade.

L'implantation à proximité des habitations de l'antenne de Free à Berzet suscite des inquiétudes de la part de la population. Monsieur le maire a demandé une médiation au Préfet avec l'opérateur.

Monsieur le maire invite la population à mesurer gratuitement son exposition aux champs électromagnétiques en remplissant le cerfa n°15003*02 et en le faisant signer en mairie.

5/ Maison associative de la Nature et de la Chasse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer pour un an la convention de mise à disposition de la Maison associative de la Nature et de la Chasse avec l'association société de chasse ACC la Champanelloise.

6/ Règlement des salles : caution ménage et tarifs de location

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte un avenant au règlement intérieur des salles de village pour les particuliers concernant la mise en place d'un tarif de 50 € pour une location d'une journée en semaine d'une salle de village et l'instauration d'une caution de ménage d'un montant de 100 €.

7/ Renouvellement de la convention avec la micro-crèche « Le repère des petites puces » pour l'année 2020/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement tacite pour l'année scolaire 2020/2021 de la convention de prestations de fourniture de repas par la commune de Saint-Genès-Champanelle avec la micro-crèche « Le repère des petites puces ».

8/ Reversements d'un don de Transvolcanique et d'Erasmus :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à reverser le don de 300 € de la Transvolcanique à hauteur de 108,72 € à l'OCCE de l'école maternelle et de 191,28 € à l'OCCE de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à reverser une subvention d'ERASMUS à deux enseignantes de l'école élémentaire dans le cadre de leur participation au programme ERASMUS + au titre de l'action Mobilité de l'enseignement scolaire.

9/ Amortissements : Décisions modificatives au budget 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la décision modificative au budget 2020 sur une diminution des crédits de 4 814 € à l'article 61551 (matériel roulant) et une augmentation de crédits de 4 814 € à l'article 6811 (dotations aux amortissements) et



- une décision modificative d'ordre technique demandé par le Trésorier payeur.

10/ Autorisation de demande de remboursement d'une facture auprès d'un tiers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à refacturer au petit carré français la facture du Gaz de Bordeaux n°82963950 du 30 mai 2020 concernant l'ancien local de la poste aujourd'hui loué par l'entreprise qui s'élève à 512,37 € TTC.

11/ Ressources humaines

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2020 et autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer une convention de stage de 6 mois dans la cadre du diplôme universitaire « chef de projet en alimentation durable, option collectivité territoriale ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer un contrat d'apprentissage de 2 ans dans le cadre d'un CAP APR (agent polyvalent Restauration) après validation d'une période d'essai de 15 jours.

12/ Affaires foncières

A la prochaine commission urbanisme, la commune va réfléchir en lien avec Logidôme à une modification du bail emphytéotique de la propriété OGIER à Chatrat pour intégrer l'ensemble du talus à l'arrière des bâtiments.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de baisser de 10 % le prix de vente de la parcelle communale BO 66 à Saint-Genès adopté lors du Conseil municipal du 30 mars 2017 à 41 500 €.

La commune en collaboration avec Clermont Auvergne Métropole travaille sur le renouvellement du nuancier communal qui date de 2003.

13/ Informations du Conseil municipal

➤ Informations au Conseil municipal suite aux délégations du maire du prix de fermage du loyer de la société de chasse « la Champanelloise », du syndicat ovin et de l'EARL Pereire.



➤ Point sur les baux en cours :

- le bail de Madame LLINARES à Beaune-le-Chaud (parcelle BV271) n'a pas encore été signé,
- les baux de madame et monsieur RIERA à Nadaillat (parcelle CI39) et de madame GELY à saint-Genès (parcelle Bp9) ont été signés respectivement le 31 juillet et le 27 juillet 2020.

14/ Questions diverses

Samedi 19 septembre, dans le cadre de la journée du patrimoine et de la semaine européenne du développement durable, la mairie organise une balade animée « Sur les traces de Francine et du Marcel ».

Mardi 22 septembre Covoit'ici organise un défi depuis Saint-Genès-Champanelle dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.

Lundi 28 septembre, première collecte des conteneurs enterrés à Theix, Laschamps, Fontfreyde et Pardon.

Une condamnation de 1000 € a été prononcée en faveur de la commune de Saint-Genès-Champanelle.

La séance est levée à 20h35